1568 — DIMANCHE. 15 DÉCEMBRE 1839.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, nº 27, et grande rue Mercière, nº 32, au 2e.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, nº 6, au 1er, et chez Destrilhes aîné, libraire, rue Saint-Marc, nº 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, | Hors du département
32 francs pour 6 mois, | du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année. | plus par trimestre.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 14,
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.

HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur. du mat.	7 degr. dessus zéro.	60 degrés.	27 pouces 3 ligne.	Sud.	

SOLEIL.			LUNE.	
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.
7 heur. 53 m.	11 heu. 54m.43	4 heur. 7 m.		

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 14 décembre 1839.

REVUE DE LA SEMAINE.

Afrique. — Responsabilité ministérielle. — Bruits de complots. — Louis Bonaparte.

Dans quel temps vivons-nous, et que sont devenus ces hommes, gardiens si fidèles de la gloire de la France et de l'honneur national? quelle puissance a donc acheté, pour les paralyser à ce point, les voix de l'opinion? Depuis quand les malheurs publics n'ont-ils point de cause, ou depuis quand n'en fait-on plus peser la responsabilité sur leurs véritables auteurs?

Eh quoi! il y a en France un pouvoir qui, depuis tantôt dix années, fait de notre colonie d'Afrique un tombeau! il y a des hommes qui ont accumulé fautes sur fautes; qui, embarrassés de la conquête devant l'Europe qui nous la disputait sourdement, n'ont pas eu le courage de rien fonder, de rien asseoir; qui ont montré partout cette hésitation avec laquelle on perd les établissements naissants; qui ont conclu des traités dont la teneur douteuse est un objet de conteste, dont la lettre véritable n'a pas été soumise à l'appréciation de l'opinion, et a été défigurée pour mentir; des ministres qui ont permis que l'on donnât de la poudre et des fusils à un soldat sans foi; qui n'ont pas voulu voir que ce Carthaginois se jouait d'eux, et qui ont affecté de se fier à lui précisément parce que la plus saine partie du pays leur criait qu'il les trompait! Ce pouvoir est arrivé à ce point que les prédictions les plus décourageantes sont dépassées; que tout est remis en question, et qu'à l'exception d'un débarquement et de l'occupation de quelques points, il faut tout recommencer. Et il ne s'est pas encore trouvé une voix pour accuser les ministres couvrant de leur responsabilité la pensée gouvernementale qui a conduit les affaires de l'Algérie dans cette direction funeste! pour traduire devant la justice du pays le gouverneur qui a fait de son autorité un si pitoyable usage!

Comment! celui qu'on nomme un barbare a pris si bien ses mesures qu'il a connu exactement nos forces, nos points attaquables, le dénûment de nos soldats, et le gouvernement n'a rien su des projets de son ennemi! Des tribus ont été engagées à la révolte, de nombreux émissaires de l'émir ont parcouru le pays, lui-même est apparu devant Bougie, des dispositions hostiles se sont manifestées, et l'on n'a rien voulu voir, rien compris! Partout a résonné le tocsin de la guerre sainte, et on ne l'a pas entendu! Abd-el-Kader a tenté de monopoliser au profit de sa politique tout le commerce des Arabes avec nous, et on n'a vu là qu'une opération financière, au lieu d'y voir la pensée d'un homme qui voulait nous dominer en disposant seul de ce qu'il nous faut impérieusement pour satisfaire nos besoins! Il y a là sans doute une grande incapacité; et quand l'incapacité coûte la vie à tant d'hommes, quand elle jette dans le deuil des milliers de familles, l'incapacité est coupable, elle doit répondre du sang versé.

Oui, celui-là est responsable devant le pays des malheurs de la colonie, qui a été assez aveugle pour ne pas voir les préparatifs d'Abd-el-Kader; oui, le pouvoir est responsable qui a été assez insensé pour croire à l'amitié d'un homme dont il a exalté l'ambition sans l'assouvir.

Et derrière quels services se retrancherait-on pour repousser l'idée d'une accusation? la gloire de la prise de Constantine! Est-ce qu'il n'y aura pas de la gloire acquise sur tous les points où se trouvera une armée française? est-ce qu'il n'y aura pas toujours là du courage et du dévoûment?

Qu'on ne dise pas qu'une accusation serait une arme dans la main des ennemis de la France; elle serait au contraire un exemple pour l'étranger qui saurait au moins qu'il y a encore quelque pudeur chez nous; elle serait une leçon sévère pour tous ces vautours qui dans nos conquêtes ne voient qu'une proie à dévorer. Une accusation rendrait la confiance au soldat en lui apprenant que la France veille, et poursuit ceux qui, sans tenir aucun compte du sang versé par lui, le regardent comme trop infime pour faire entrer ses souffrances dans la balance de leur étroite politique, et ceux qui s'en font un instrument de fortune.

Mais on n'accusera ni ministres, ni gouverneur, parce que la constitution qui établit la responsabilité n'est regardée comme une chose puissante, sacrée, inattaquable, que lorsque les partis la veulent modifier au profit des masses; elle n'est plus qu'une lettre morte quand elle peut faire retomber sur le pouvoir la peine de ses fautes. Avec ceux qui nous gouvernent, la responsabilité n'est qu'un vain mot qui n'a point de sens, point de portée; c'est une utopie irréalisable, c'est une niaiserie politique. La gloire et la patrie sont des fantômes; il leur importe peu que la patrie soit glorieuse et que la gloire soit nationale, pourvu qu'ils se maintiennent.

— Des bruits de complot ont agité la bourse, qui s'agite toujours au moindre événement; il est difficile, à travers les récits contradictoires, de savoir au juste ce qu'il y a de fondé dans ces bruits; toutefois ils ont eu pour corollaires des visites domiciliaires et l'arrestation des rédacteurs en chef des deux feuilles qui, à Paris et à Lyon, défendent le plus ouvertement les intérêts bonapartistes.

Les prétentions des Bonaparte sont une chose tellement étrange aujourd'hui, vingt-cinq ans après leur chute, neuf ans après la révolution de juillet, au moment où le principe démocratique déborde de toutes parts, qu'on aurait peine à les comprendre, si l'on ne savait tout ce que le cœur humain peut renfermer de folles espérances, d'ambition aveugle. L'Empire est mort le jour où, abdiquant pour la première fois, Napoléon a courbé la tête devant la fortune ennemie, et s'est découronné du prisme de bonheur qui l'avait entouré jusque là. L'Empire est mort, non point seulement sous les coups de l'Europe coalisée, il est mort surtout par l'abandon du peuple qui s'était éloigné de lui. L'Empire est mort parce que l'Empire était là où était le drapeau, et non pas là où était le peuple, et que le drapeau est tombé. L'empire est mort parce que, au jour du grand va-tout de Waterloo, il y avait d'un côté une armée qui a été défaite et de l'autre un peuple accablé de lassitude, et dont l'empereur lui-même a redouté un dernier effort.

Quand un neveu de Napoléon vient revendiquer au nom d'un droit prétendu un trône que la nation seule a le droit de donner, il se peut qu'il trouve au service de son ambition quelques épées ambitieuses, quelques hommes qui rêvent la fortune par la guerre; ceux-là peut-être lui serviront d'escorte, mais l'on doit savoir qu'aujourd'hui rien n'est possible qu'avec le peuple et par le peuple, et la nation est aujourd'hui trop attachée au principe de sa souveraineté pour se rejeter de gaîté de cœur sous le despotisme que l'Empire fit peser sur elle; ce n'est qu'au nom d'un principe que le peuple peut se lever désormais, et non pas au nom d'un homme.

Et vous qui venez aujourd'hui, paré du nom de votre oncle, redemander un trône, savez-vous qu'en jetant l'agitation dans la France vous servez à merveille les projets des ennemis de la liberté? Savez-vous que vous entravez les progrès d'une démocratie qui marche pacifiquement, mais qui marche toujours? Votre oncle a dit, sur le rocher de Sainte-Hélène, que l'Europe serait un jour cosaque ou républicaine; pour laquelle de ces formes vous êtes-vous décidé? êtes-vous cosaque ou républicain? Car vous devez savoir que l'Empire n'est plus possible, que la société de l'Empire est dissoute, que les mœurs de cette époque ne sont plus. Le feu de deux révolutions a tout consumé. Les éléments de la monarchie impériale sont détruits, voulez-vous bâtir sur leurs cendres? La réforme sociale et l'Empire sont deux ennemis qui ne vivront jamais côte à côte, deux principes contraires et que vous n'allierez pas. Vous le savez bien; mais le peuple le sait aussi, et voilà pourquoi il regardera avec indifférence vos tentatives, voilà pourquoi il ne vous fera pas de son corps un marchepied. K.

Chronique Lyonnaise.

Une batterie du 6e régiment d'artillerie, en garnison à Besançon, vient de recevoir l'ordre de départ pour l'Afrique. Elle se met en route aujourd'hui dimanche pour sa destination.

— La statue du colonel Combes a été placée lundi dernier sur le piédestal définitif et dans la position qu'elle doit avoir. Cette opération a eu lieu avec facilité et précision, grâce aux bonnes dispositions exécutées par l'entrepreneur des travaux, M. Guichard. D'après le désir de M. Foyatier, la statue, au lieu de faire face à l'église, est tournée du côté de la route royale qui longe la place.

— Jeudi, près de l'église de Charbonnières, les terrains appartenant à MM. Néron, Silvestre et Sarguion, se sont affaissés tout-à-coup; une terrasse et une écurie ont été renversées par la même cause; les supports des caves ont suivi le mouvement. Personne n'a péri.

— Le conseil de révision, dont les séances étaient précédemment fixées au premier jeudi de chaque mois, s'assemblera les 19, 26 et 30 décembre courant, à l'hôtel de la préfecture, à onze heures du matin, pour procéder à l'examen et à la réception des remplaçants des jeunes soldats de la classe de 1838.

— On assure que l'autorité municipale a décidé de donner, dans les salons de la mairie, quatre bals dont le produit sera consacré à venir au secours des ouvriers sans travail. La réalisation de ce projet sera profitable, parce que quatre à cinq mille personnes pourront se réunir à ces bals, et les recettes s'élever à des sommes considérables.

— Hier, à huit heures du matin, le feu s'est manifesté rue de la Préfecture, dans la chambre d'un courrier parti une heure auparavant. De prompts secours ont bientôt arrêté les progrès du feu, qui, toutefois, a causé un dommage d'environ mille francs.

— Avant-hier, Jean-Pierre Durand, crocheteur, s'étant pris de dispute avec le nommé Alkreman, cabaretier, rue Gaudinière, lui porta un si violent coup de poing sur l'œil que celui-ci fut renversé. La garde s'empara du furieux pour le conduire au poste; mais Durand parvint à s'évader. Vivement poursuivi, il fut arrêté de nouveau rue du Charbon-Blanc. Après avoir fait une résistance assez vive, il

---

COURS DE PHILOSOPHIE MODERNE.

Dans sa séance de jeudi, M. Bouillet, en abordant le XVe siècle, la grande époque des découvertes de l'esprit humain, nous a donné ces découvertes comme les causes principales qui amenèrent la ruine de la philosophie scolastique dont le règne jusque-là avait été impérieux et sans rival. Des esprits affamés de science avaient, il est vrai, réduit cette colossale dialectique d'Aristote à l'état de squelette, et n'y trouvant plus chair pour les nourrir, éprouvaient le besoin de faire irruption ailleurs. Quelques-uns même plus hardis, ayant poussé en avant, étaient revenus bientôt de la région des idées avec d'autres principes et d'autres formes. Appelés *nominalistes*, parce qu'ils ne voyaient dans l'univers que des espèces d'êtres, ils attaquèrent les retardataires que l'on nommait *réalistes*, parce qu'ils regardaient tout être abstrait comme un être réel.

Pendant que ces deux sectes discutaient la doctrine d'Aristote dont un des premiers principes était : « que les idées arrivaient à l'âme par les sensations, » les Turcs nous envoyèrent de Bysance la philosophie de Platon, ou bien plutôt, comme l'a remarqué admirablement le jeune professeur, le néoplatonisme, idées philosophiques des anciens rhéteurs d'Alexandrie, écrites sous l'inspiration platonicienne, et que le vandalisme sarrasin semblait avoir dispersées dans tout l'Orient avec la cendre de l'immense bibliothèque. Une fois Aristote et Platon aux prises, la guerre devint générale. Les écoles retentirent de mille disputes, les unes soutenant Platon, les autres défendant leur ancien maître. L'essor donné, chaque esprit ne tarda pas d'apporter, dans ce vaste champ-clos des luttes intellectuelles, des idées jusqu'alors inconnues. Outre la puisance que la nouveauté imprima à la nouvelle école, il y avait dans l'ancienne une sécheresse de didactique qui commençait à ne plus aller à un siècle où le christianisme réveillait tout ce qui tient à l'ame et aux sentiments. Cette sécheresse devait donc hâter sa chute en faveur d'une philosophie tellement en harmonie avec le christianisme, que plusieurs pères de l'église avaient regardé la doctrine de Platon comme devant ouvrir la voie à celle du Christ.

Enfin les découvertes qui, à cette époque, jaillirent de tout côté du foyer de l'esprit humain, comme d'un soleil long-temps obscurci, en faisant trouver plus d'erreurs et de défectuosités dans le système d'Aristote, donnèrent des forces et de l'audace aux nouveaux penseurs. Luther et Mélanchton doivent être considérés comme les adversaires les plus redoutables de la scolastique. La réforme, en lui donnant, pour ainsi dire, le dernier coup de massue, fut encore une révolte contre les lois et la logique de l'église : elle lança les esprits dans une fièvre de réformation. Les idées, les dogmes reçus juqu'alors, furent discutés avec violence; on montra une indépendance à saper l'ancien ordre de choses qui présagea les systèmes auxquels on s'est livré depuis. En habituant les hommes à penser par eux-mêmes, la réforme nous donna la liberté religieuse. Dans le même temps, Keppler découvrait les lois harmoniques du mouvement des corps célestes, et s'écriait, dans son enthousiasme, que le livre où il apprenait ses découvertes au monde entier pouvait bien attendre un lecteur pendant un siècle, puisque Dieu lui-même avait manqué, durant six mille ans, d'un contemplateur tel que lui.

Kopernic était venu avant, annonçant que ce n'était pas la terre, mais le soleil qui était le centre de l'univers, et que la terre tournait autour de Vénus. Galilée répandit le système de Kopernic, découvrit de nouvelles constellations, et avança des faits qui parurent si extraordinaires, que le pape lui défendit au nom de l'inquisition de les propager davantage. Ce fut dans un de ces moments où on le menaçait de la prison que le savant s'écria en frappant le sol du pied : « Pourtant la terre tourne! » Un médecin anglais découvrait aussi la circulation du sang. Toutes ces lumières débordaient la philosophie d'Aristote et l'écrasaient. Comme les principaux ressorts de ce vaste mouvement, M. Bouillet nous a signalé l'invention de l'imprimerie et de la poudre à canon. L'imprimerie fut comme une source intarissable où l'esprit humain vint étancher sa soif. La rareté des livres avait arrêté jusque-là les progrès des sciences; il fallait toujours reconstruire sans presque jamais trouver un monument achevé; ce ne fut plus un obstacle. Quand on eut, pour ainsi dire, franchi cette muraille d'enceinte qui forçait chaque penseur de revenir à Aristote, faute d'un levier pour l'abattre, on fut étonné du nouvel univers qui s'étendait à l'horizon. Dès lors, de toute part, un système nouveau put être critiqué; on ne craignit plus de perdre ce que les siècles passés avaient enseigné.

Par l'invention de la poudre à canon, on s'avisa de penser que l'égalité des hommes n'était peut-être pas une chimère, puisque le *vilain*, le *manant*, pouvaient aussi bien donner la mort que le premier baron de la chrétienté. L'intime sentiment de la justice se réveilla alors dans le cœur des peuples, et sans doute qu'ils se demandèrent plusieurs fois pourquoi les lois, comme les armes, ne rendraient pas tous les hommes égaux. De cette pensée a surgi la liberté politique. Elle fut soutenue et remorquée en quelque sorte par la liberté religieuse, qui voguait déjà à pleines voiles. N'oublions pas d'ajouter que Christophe Colomb découvrait alors l'Amérique, que Vasco de Gama s'ouvrait une route aux Indes-Orientales par le cap de Bonne-Espérance, et l'on s'étonnera moins de la masse d'idées nouvelles qui amena une révolution dans les esprits et leur fit abandonner les sentiers battus de la philosophie scolastique.

Enfin, au bout de la galerie de tous ces réformateurs et de ces philosophes, plaçons la grande figure d'Erasme, homme d'un esprit si fin, qu'un Anglais, en l'entendant parler, lui dit : « Ou vous êtes Erasme, ou vous êtes un démon. » Il jeta à toutes les erreurs de son siècle, en forme d'anathème, ces paroles sardoniques : *Stulti, stulti.* Il les cria à la noblesse, au clergé, peut-être même au pauvre peuple, parce qu'il supportait le joug de l'oppression. Quand on se rappelle que le rire caustique d'Erasme se continua sur les lèvres de Rabelais, on ne peut plus douter qu'il ne fût le rire moqueur qui taxa d'impuissance la philosophie d'Aristote. La critique tout instinctive de ce temps-là sembla lui dire : *Requiem in pace;* et, libre de tous liens, poussa les esprits vers des régions plus vastes. A. Curton.

fut conduit au poste du pont Lafayette, d'où on voulut le conduire à l'Hôtel-de-Ville ; mais, à peine arrivé sur le quai, Pierre Durand se débattit avec force et frappa à droite et à gauche. Les soldats qui le conduisaient parvinrent cependant à s'en rendre maîtres, et malgré ses morsures et ses coups, ils vinrent à bout de lui lier les pieds et les mains, et de le porter dans ce triste état à l'Hôtel-de-Ville, couvert de boue et les habits en lambeaux. Durand a été conduit le lendemain à Roanne.

— Une affiche de la mairie donne avis que le plan parcellaire des terrains dont l'expropriation est nécessaire pour l'établissement du chemin de Saint-Laurent à Saint-Just, est déposé au secrétariat de la mairie, et qu'un procès-verbal sera ouvert pour recevoir les observations qui pourraient être faites.

Voilà un an que le conseil municipal a voté l'établissement de ce chemin, qui doit ouvrir des communications si nécessaires entre Saint-Just et le midi de la ville, et quand l'affaire est si peu avancée, n'est-on pas en droit de se récrier contre la centralisation administrative qui, sous prétexte d'une surveillance utile, n'est qu'un embarras et un empêchement à toutes les mesures dont l'accomplissement aurait besoin de promptitude?

— La direction générale des douanes du département de l'Ain, dont la résidence était à Belley, s'installera à Nantua le 1er avril prochain.

— Un jeune homme de la commune de Pressiat, canton de Treffort (Ain), menacé, à la suite de plusieurs rixes où il avait gravement blessé ses adversaires, d'être traduit pardevant la police correctionnelle, s'est brûlé la cervelle d'un coup de fusil. Il paraît que son intention de se détruire était bien arrêtée, car on a trouvé sous le traversin de son lit un pistolet chargé dont il aurait probablement fait usage si le premier coup ne l'eût étendu mort.

— On annonce qu'un bal par souscription sera donné incessamment, dans le pavillon de M. Girard, au profit des ouvriers sans travail.

— Les trois jeunes phénomènes dont nous avons annoncé l'arrivée, et qui se font remarquer par leur pesanteur et leur taille, se montrent aujourd'hui au public, rue Noire, n° 1, de 10 heures du matin à 9 heures du soir.

On lit dans le *Réparateur* d'hier :

VISITE DOMICILIAIRE.

Depuis sept heures du matin, les bureaux du *Réparateur* sont envahis par la police qui s'est présentée avec un ordre signé *Français*. Pendant que le commissaire de police chargé de mettre à exécution le mandat de M. Français se livre aux perquisitions les plus minutieuses, assisté de trois ou quatre agents, notre garçon de bureau est traqué dans sa chambre et gardé à vue par un agent de police, et un autre de ces *messieurs* fait sentinelle à la porte d'entrée pour empêcher qui que ce soit d'entrer ou de sortir. En même temps, une seconde escouade de la police se présentait dans les ateliers de l'imprimerie où elle est encore. On conçoit qu'en présence de si nombreuse compagnie et forcés d'assister à la lecture depuis A jusqu'à Z de toutes les lettres et papiers qui sont tombés sous la main du commissaire de police, il ne nous a pas été possible de nous occuper de la rédaction du journal ; nous nous excusons auprès de nos abonnés de ne leur donner qu'un supplément au *Réparateur* du 13 : il y a force majeure.

Nous avons entendu murmurer autour de nous que le motif de la vexation à laquelle nous sommes en butte se rattache à la recherche des auteurs d'un placard affiché sur les murs de la ville pendant le séjour de M. le duc d'Orléans. Nous n'aurions jamais imaginé qu'on pût avoir l'idée qu'il y avait quelque chose de commun entre nous et des actes de cette nature. Du reste, M. Français ne spécifie aucune accusation particulière. Nous sommes forcés de renvoyer à demain le compte-rendu détaillé des faits et gestes de la police, et des résultats de ses perquisitions.

Une heure. — MM. Pitrat fils, imprimeurs, viennent d'être conduits chez M. le procureur du roi. Le gérant et le caissier du *Reparateur* y ont été également conduits. Nous sommes certains que devant ce magistrat on sera forcé de reconnaître combien les soupçons de l'autorité étaient dénués de fondement.

Nous apprenons que M. Barginet, rédacteur du *Journal du Commerce*, a été arrêté hier.

P. S. Deux heures et demie. — Notre gérant a été mis au secret ainsi que M. Pitrat le jeune. Notre caissier et M. Pitrat aîné ont été relâchés.

M. Pommet et M. Pitrat fils sont toujours en prison. On les a changés d'appartements, d'après leurs réclamations, à cause de l'humidité et des soupiraux qui étaient dans leurs chambres primitives. Le secret n'est plus maintenu sur M. Pommet : mais il existe toujours sur M. Pitrat fils. Le motif de ces deux arrestations ne nous est pas encore connu.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

Audience du 12 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. ALCOK.

Benoît Verrière et Claude-François Lachaize, qui, en 1826, ont déjà subi ensemble une condamnation correctionnelle, se retrouvent aujourd'hui tous deux sur le même banc de la cour d'assises.

Après la lecture de l'acte d'accusation et de l'interrogatoire des accusés, s'avance le premier témoin, Mathieu Pathay, vieillard de 76 ans, *ne sachant pas son âge*, comme il dit lui-même; vêtu d'une blouse bleue, chancelant, mais l'air décidé, il tient un bâton qui paraît moins un appui qu'une arme dans ses mains, et que M. le président lui fait déposer sur le bureau ; presque sourd, mais non muet, il commence ainsi sa déposition d'une voix éclatante :

Dans la nuit du 30 au 31 août 1838, je fus réveillé par le bruit de trois petits coups. Je dis à ma femme qui dormait à côté de moi : « Femme, entends-tu? — Ce n'est rien, ce sont les feuilles qui tombent. » Je me rendormis ; un moment après, je fus réveillé de nouveau par l'irruption de quatre hommes dans notre chambre. Deux portaient des chandelles allumées ; les deux autres étaient armés, l'un d'un grand couteau de table et l'autre d'un pistolet. Ils s'écrièrent, en entourant notre lit : « Vous avez été vendus, vous avez 1,600 f. ; il nous les faut ! » Je sautai à bas de mon lit pour saisir un des voleurs ; ceux qui étaient armés approchèrent de moi le couteau et le pistolet : « Si tu bouges, oui! nous t'égorgerons, et dépêche-toi bien vite de nous donner ton argent! » Je leur ai répondu que je n'avais point d'argent. Ils ont alors fouillé toute la maison ; ils ont pris dans un buffet 4 fr. 30 c., et sur la corniche du placard 200 fr. que j'y avais cachés. Un cinquième voleur qui faisait le guet au dehors est alors entré ; ils sont descendus à la cave, ont monté du vin, et ils ont bu. (Le témoin prend son bâton qu'il lève sur sa bouche, renverse la tête en arrière, et fait la pantomime d'un homme qui boit à la bouteille.)

D. Devant la gendarmerie, le lendemain du vol, vous avez déclaré n'avoir reconnu aucun des voleurs. — R. J'avais peur... J'avais pourtant bien reconnu Benoît Verrière, mon voisin.

D. Le reconnaissez-vous aujourd'hui ? — R. Je le reconnais bien, et je l'ai bien reconnu quoiqu'il tînt sa chandelle de côté, pour que la lumière n'éclairât pas son visage. *Je parle sûrement.*

Le témoin prend son bâton qu'il lève avec force pour donner plus d'énergie à son affirmation.

D. Dans l'instruction, vous n'avez pas tout de suite reconnu l'accusé Lachaize. — R. Je le reconnais bien aujourd'hui. *Je parle sûrement.*

Le témoin prend de nouveau son bâton qu'il élève comme pour prêter un nouveau serment

Le second témoin est introduit. Agée de 73 ans, les yeux affaiblis, la femme Pathay n'hésite point à reconnaître les deux accusés pour avoir fait partie des voleurs qui ont pénétré chez elle, pendant la nuit du 30 au 31 août. C'est Lachaize particulièrement qui a fouillé les poches de la robe du témoin et y a pris 10 fr. ; Verrière était le chef de la bande.

Pierrefeu, troisième témoin : Le 31 août 1838, je revenais de la foire de Saint-Jean-Labussière. En passant devant la maison de Verrière, j'entr'ouvris sa porte pour voir s'il était revenu ; je vis deux hommes qui étaient à table avec lui. La femme de Verrière me dit : « Entrez donc, Pierrefeu. » Mais je continuai ma route. Depuis elle m'a prié de ne pas révéler cette circonstance ; ce qui m'a fait croire que ces deux hommes pouvaient être au nombre des voleurs qui ont dévalisé les époux Pathay.

Benoît Verrière explique qu'à la vérité trois étrangers revenant de la foire de Saint-Jean sont entrés chez lui pour allumer leurs pipes, mais qu'ils sont sortis au bout de quelques minutes.

Les autres témoins entendus fournissent peu de charges sérieuses à l'appui de l'accusation. Quelques-uns déclarent seulement qu'il y a quelques années Verrière leur a parlé de l'aisance et de la fortune de Mathieu Pathay.

Enfin, les témoins assignés sur l'indication de Lachaize, et dont il invoquait le témoignage pour prouver un alibi, établissent qu'en effet, le 30 août au soir, il était à Villeneuve, département de l'Ain, commune éloignée de huit lieues de celle de Saint-Jean-Labussière.

En présence de cet alibi, maintenant constaté, M. Loyson, avocat-général, a abandonné l'accusation à l'égard de Lachaize, mais l'a vivement soutenue contre Verrière.

Lachaize, que défendait Me Baudrier, a été acquitté. Verrière, déclaré coupable de vol commis la nuit par plusieurs personnes, dans une maison habitée, à l'aide d'effraction, mais sans les circonstances de port d'armes et de menaces, a été condamné à huit années de travaux forcés. La cour l'a dispensé de l'exposition publique.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Les lettres d'Alger qu'on nous a communiquées depuis hier sont beaucoup plus alarmantes que celles dont nous avons envoyé des copies.

On n'ose pas vraiment rapporter tous les bruits qui circulent à Alger, parce que l'on s'exagère peut-être les malheurs arrivés dans la plaine, et dans la crainte de répandre de trop vives inquiétudes en France.

Toutes les lettres d'ailleurs sont d'accord sur les faits suivants : Abd-el-Kader a donné rendez-vous sous les murs d'Alger, pour le 10, à toutes les tribus qui l'ont reconnu pour chef des Arabes. On pense que le nombre des combattants s'élèvera de 35 à 40,000. L'émir compte sur un soulèvement dans l'intérieur de la ville.

En cet état de choses, il n'est plus permis de laisser les troupes disséminées dans les camps où elles resteraient bloquées et séparées du reste de l'armée, sans autre but que celui de défendre des positions dont les établissements nous ont coûté assez cher sans doute, mais qui ne valent pas la peine qu'on leur sacrifie la ville d'Alger. Les camps seront donc successivement abandonnés, et les Arabes s'empresseront sans doute de les démolir. Déjà les camps les plus éloignés d'Alger ont été évacués. Le maréchal pourra ainsi disposer d'environ 10,000 hommes, et de 12,000 à l'arrivée du *Neptune* et de *l'Alger*. Avec ces forces on peut bien se défendre au fort l'Empereur et à Alger contre 50 ou 60,000 Bédouins dépourvus d'artillerie, car, quoi qu'on en dise, l'émir n'a que quatre mauvaises pièces de canon qu'il fait porter à dos de mulet, et qui ne ressemblent guère par conséquent à des pièces de siége.

Les colons qui se réfugiaient à Alger disaient, au départ de *l'Achéron*, que le mouvement de retraite s'opérait activement ; la plus grande partie des troupes s'échelonnait sur le versant sud du Sahel, à Douera, à la Ferme-Modèle, à Kouba, à la Maison-Carrée, pour défendre les avenues d'Alger et se plier, au besoin, sur la ville.

Telle était la situation le 7 décembre. Or, le 28 novembre, le gouvernement connaissait les désastres de la Mitidja ; au moyen du télégraphe, il lui était facile de faire embarquer un régiment sur les bateaux à vapeur qui sont mouillés sur notre rade et deux autres régiments sur les vaisseaux *le Neptune* et *l'Alger*, sur la frégate *l'Amazone*, et sur les corvettes *l'Egérie*, *la Marne* et *la Ménagère* qui se trouvaient ici. Ces 5,000 hommes auraient pu arriver à Alger avant le 7, car on eût pu les embarquer le 1er ou le 2 décembre, et nous n'aurions pas, en outre des pertes en hommes et en matériel, l'humiliation d'être refoulés sur Alger et d'abandonner toutes nos positions. On a perdu du temps ; en trois jours un régiment peut former ses bataillons de guerre, il y avait urgence, et le 58e ne s'est embarqué que le 7 et le 8, et le 3e léger n'a expédié un bataillon que le 10, et les deux autres sont encore à Toulon, quoiqu'il y ait assez de bateaux à vapeur pour les transporter en Afrique.

On peut se faire une idée, d'après ce que nous vous disions hier, de la position des habitants d'Alger. La population n'est nullement rassurée, parce qu'elle craint à la fois les indigènes du dedans et les indigènes du dehors, et parce qu'elle n'a pas confiance dans l'administration du chef de la colonie. La ville est d'ailleurs à peu près bloquée, et elle est loin d'être approvisionnée ; elle ne reçoit plus rien de l'intérieur de la province, et si l'on ne se hâte de lui expédier des denrées de France, à la disette succèdera la famine.

Un grand nombre d'Européens voudraient rentrer ; mais il ne part qu'un bateau par semaine, et les navires du commerce sont retenus dans le port par ordre du maréchal. Le découragement est à son comble.

Le 7, on désespérait de recevoir des renforts ; on se croyait abandonné par la métropole, et Dieu sait quand *le Neptune* et *l'Alger* pourront atteindre la côte d'Afrique avec le vent du sud qui souffle obstinément depuis le départ de ces vaisseaux.

— Voici quelques faits que nous n'avons pu vous transmettre hier, et qui sont consignés dans les lettres de nos correspondants.

ALGER, *le 7 décembre.* — Abd-el-Kader se tient toujours sur le penchant de l'Atlas avec son armée régulière ; c'est de là qu'il donne des ordres, et qu'il doit fondre sur Alger lorsque les contingents de toutes les tribus seront arrivés ; on aperçoit son camp de Bouffarick.

Mardi, vers les 4 heures du soir, environ 200 cavaliers arabes tombèrent à l'improviste sur les indigènes alliés qui étaient à une portée de fusil de la ferme-modèle, faisant paître les troupeaux de bœufs qu'ils avaient sauvés du grand désastre et qui étaient leur unique ressource ; ils enlevèrent ces troupeaux composés de 500 têtes. Le colonel Fontaine du 62e, qui occupe la ferme-modèle avec 300 hommes seulement, fit sortir de suite une compagnie de voltigeurs ; mais il était déjà trop tard. Ce détachement ne put atteindre les Arabes qui sont bien montés et qui ont une telle habitude de conduire ces troupeaux de bœufs qu'ils les font courir aussi vite que des chevaux. Dans cette affaire, un officier d'état-major a reçu une blessure à la joue. Il faut qu'on nous envoie de la cavalerie ; sans elle, il n'y a rien à faire dans la plaine.

On ne peut aller à Bouffarick sans une escorte de 500 hommes ; il n'en fallait que 10 il y a quelques jours. Sur ce point, le génie avait commencé de nouveaux travaux de défense. Les Arabes venaient par fois inquiéter les travailleurs ; mais, comme il y avait là un grand rassemblement de troupes, ils n'osaient pas faire de tentatives sérieuses, et quelques décharges d'artillerie faites à propos dissipaient les groupes d'ennemis.

Un capitaine et plusieurs sous-officiers d'artillerie font tous les jours exercer les canonniers de la milice africaine.

TOULON. — Le brick *l'Euryale* vient de partir pour Alger avec 150 hommes du génie, et le bateau à vapeur *le Styx* partira dans la soirée pour la même destination avec 400 hommes du 17e léger.

Paris, 12 décembre 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Nous avons annoncé, il y a deux jours, que le maréchal Valée allait être remplacé dans le gouvernement de l'Afrique par le général Trézel. Un journal de la cour confirme cette nouvelle dans les termes suivants :

« M. le maréchal Valée a été révoqué aujourd'hui de ses fonctions, et remplacé par M. le général Trézel. L'ordonnance royale, nous assure-t-on, sera demain au *Moniteur*. »

L'insertion en a été retardée, car le *Moniteur* est muet à ce sujet ce matin.

— Les arrestations qui ont eu lieu par suite des menées du parti bonapartiste ont été si nombreuses, que, pour pouvoir loger toutes les personnes dont la police a cru devoir s'assurer, on a dû transférer de la Conciergerie dans une autre maison de détention toutes les femmes qui s'y trouvaient. Il est très-probable que la plupart des personnes qui sont en ce moment sous la main de la justice ne tarderont pas à être relâchées.

— Les deux discours si remarquables que M. Michel (de Bourges) a prononcés au banquet réformiste de La Châtre et dans la réunion des électeurs du 5e arrondissement de Paris, viennent d'être réunis en un petit volume, et vont être publiés à un très-grand nombre d'exemplaires par les soins de M. Degouve-Denuncques, éditeur de l'*Almanach populaire*. Plusieurs comités électoraux des départements ont déjà manifesté l'intention de s'intéresser à cette utile publication, qui doit faire partie d'une série de publications à bon marché qui auront pour but la propagation des idées démocratiques.

Nous ne doutons pas que les admirables improvisations de M. Michel (de Bourges) ne soient relues avec plaisir dans un moment où la question de la réforme, que cet orateur a traitée avec tant de bon sens et d'éloquence, est regardée par tous les bons esprits comme la plus précieuse garantie d'ordre à laquelle le pays puisse désormais se rattacher.

— Le ministère n'est nullement inquiet, dit-on, des périls et des embarras qu'on pourrait croire que la prochaine session lui prépare. Il a fait quelques bonnes recrues, nous ne savons à quelles conditions, ni par quels moyens, dans les rangs de l'opposition. Ses nouveaux amis s'en vont disant partout que le ministère a fait de fort bonnes choses dans l'intervalle des sessions, qu'il a accordé à l'opposition quelques-unes des réparations auxquelles elle avait droit, qu'on a donné une place à M. Mottet, que plusieurs hommes de la gauche ont été faits pairs, que les emplois n'appartiennent plus exclusivement aux enragés du juste-milieu, etc., et que tout cela mérite quelque considération. Ces convertis de fraîche date ajoutent qu'ils ne peuvent épouser les querelles de M. Thiers ; que M. Thiers agit trop pour son propre compte, et que ses amis, en le lançant contre le cabinet, n'agissent pas dans un but plus désintéressé que lui. Voilà comment s'annoncent certaines défections qui se manifesteront plus clairement dès les premiers jours de la session, et c'est là ce qui fait la confiance du cabinet et la joie de MM. Dufaure, Passy, Teste, Cunin-Gridaine, qui, tout ennuyés qu'ils se prétendent de la vie ministérielle, n'ont jamais été plus heureux que depuis qu'ils ont en main les grandes guides du char de l'état.

— Le préfet du Nord a envoyé hier mercredi 11 décembre, à M. le ministre des affaires étrangères, la dépêche télégraphique suivante :

« Le roi de Danemarck est mort à Copenhague le 3, à huit heures du matin. Le nouveau roi a été proclamé aux acclamations publiques. »

Frédéric VI, né le 28 janvier 1768, et par conséquent âgé de soixante et onze ans, régnait en Danemarck depuis le 13 mars 1808. De son mariage avec une fille du landgrave Charles de Hesse-Cassel, il avait eu deux filles, dont l'une est la princesse Wilhelmine-Marie.

L'héritier du trône est un cousin du feu roi, le prince Christiern-Frédéric, qui prendra probablement le nom de Christiern VIII. Il est né le 18 septembre 1786. Sa mère

était une princesse de Mecklenbourg-Schwerin, tante de la duchesse d'Orléans. Son fils, Frédéric-Charles-Christiern, avait épousé en 1828 la princesse Wilhelmine-Marie; mais la princesse, ayant fait en 1837 prononcer son divorce, a épousé en secondes noces le prince Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg.

Le prince Frédéric-Charles-Christiern, qui se trouve ainsi l'héritier présomptif du trône, n'a point contracté de nouveau mariage. Il vit très-retiré dans une petite ville du Jutland, où il commande un régiment de chasseurs. Il est âgé de trente et un ans.

— Il paraît qu'il existe en ce moment un projet d'alliance matrimoniale entre le duc de Bordeaux et une princesse napolitaine, sœur du roi et de la reine régente d'Espagne.

La nouvelle grossesse de la duchesse de Berry est très-avancée.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 12 DÉCEMBRE.

La rente a encore ouvert aujourd'hui avec apparence de hausse. Elle a été demandée à Tortoni à 80 72 1/2, et le premier cours au parquet a été 80 75.

La rente est restée assez long-temps demandée à ce cours; mais comme elle n'a pu le franchir, elle est retombée à 80 65, cours auquel elle a fermé au parquet.

A 4 heures, elle a été demandée à 80 70.

Pas de nouvelles.

Voici ce que nous lisons dans le *Temps* au sujet des bruits de complots qui circulent depuis quelques jours. Ces renseignements confirment presque toutes les nouvelles que nous avons publiées depuis le commencement de la semaine.

Vingt-huit lettres ont, dit-on, été saisies chez une personne qui les a reconnues pour être de Louis Bonaparte. Le prince s'exprimait sur les hommes et sur les choses avec grande liberté, car il employait une langue de chiffres qui le rassurait sur la réserve et la discrétion qu'il aurait pu oublier de mettre dans sa correspondance.

L'explication de ces chiffres paraît avoir été donnée par suite de la perquisition faite chez M. de Crouy-Chanel. On assure, du reste, que M. de Crouy-Chanel n'a pas cru devoir rien dissimuler, et qu'il ne nie aucun des faits sur lesquels il est interrogé.

Nous pensons que les informations sur cette affaire seront bientôt terminées et rendues publiques. Il paraît que le ministère n'a voulu s'immiscer en rien dans l'instruction judiciaire, dont il laisse la direction à la police et au parquet.

On assurait ce matin qu'une lettre de Londres avait annoncé la disparition subite de Lous Bonaparte. On prétendait savoir qu'il se rendait en Suisse.

On disait aussi ce soir que le prince était caché à Paris depuis plusieurs jours. Le bruit de son arrestation, répandu avant-hier à la Bourse, serait fondé sur la connaissance qu'on avait eue des recherches dont il était l'objet de la part de la police. Nous n'avons aucun renseignement particulier à ce sujet.

Ce que nous savons, ou du moins ce qui nous a été affirmé, c'est qu'en apprenant la saisie de ses lettres, Louis Bonaparte avait offert ou avait fait offrir au gouvernement français de quitter Londres à l'instant, et de se retirer dans telle partie de l'Amérique qui lui serait désignée, en mettant pour condition à son départ que les lettres seraient déchirées, et que le nom des personnes qu'elles compromettent ne serait point divulgué.

Nous n'affirmerons pas plus aujourd'hui qu'hier que ces détails donnés par le *Temps* sont authentiques; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que depuis plusieurs jours ils circulent dans tous les salons politiques.

Faits Divers.

On lit dans le *Journal de l'arrondissement du Havre*:

« Il y a quelques jours, vivait encore dans une union illégitime un jeune couple que l'amour avait réuni. Enfin, par un retour aux bonnes mœurs, les amants résolurent de légitimer leur union. Ils s'adressèrent au maire et au curé de N..., situé dans notre arrondissement. Au jour fixé pour la cérémonie, les époux se rendirent à la mairie, et au moment où le futur allait être interpellé par le maire, il disparut et ne revint point. La future tout éplorée ne voulut point retourner au domicile commun, et se réfugia chez un voisin. Mais au moment où tout le monde allait se retirer, le coupable repentant vint implorer sa grâce en rejetant sa conduite sur une idée inconcevable qui s'était emparée de lui. Le lendemain, on retourna à la mairie; même conduite de la part du futur, même chagrin de l'épouse et même pardon au coupable. Enfin, on fit une troisième tentative, et le terrible *oui* fut prononcé par les parties contractantes, au grand contentement de l'épousée, qui craignait bien de ne pouvoir enchaîner son trop heureux amant. »

— On écrit d'Auxon, 5 décembre, au *Propagateur de l'Aube*:

« Un suicide affreux et horrible dans ses circonstances vient de jeter la consternation parmi nos paisibles habitants de la campagne, si peu accoutumés à ces morts violentes. Une malheureuse fille de Davrey était en pension depuis un mois chez la sage-femme d'Auxon pour y faire ses couches. Jusqu'ici, cette fille avait montré assez de résignation et paraissait attendre avec patience le moment où, délivrée de son enfant, elle pourrait regagner la maison paternelle. Cependant, depuis plusieurs jours elle était plus triste que de coutume; on s'en apercevait, mais on était loin de soupçonner que cette tristesse fût le prélude du crime atroce qu'elle méditait. Hier, à neuf heures du soir, elle quitte les personnes qui travaillaient avec elle et sort sous un prétexte. En traversant une chambre inhabitée par hasard, elle prend un fusil qui était chargé, en en laissant un autre à côté qui ne l'était point, et s'éloigne de la maison d'une quarantaine de pas; puis, plaçant le bout du canon du fusil sur sa poitrine, elle fait, à l'aide de son pied, partir la détente et détermine l'explosion. Le coup traversa le corps.

» Cette malheureuse fille n'atteignit pas tout-à-fait le but qu'elle s'était proposé, car elle espérait trouver une mort prompte et assurée; aussi, voyant qu'elle n'avait fait que se blesser, elle chercha un précipice pour s'y jeter, et n'en trouvant point, elle revint à la maison tenant encore dans sa main l'arme meurtrière qu'elle alla déposer dans l'endroit où elle l'avait prise.

» La sage-femme, qui n'avait point entendu l'explosion et qui ne se doutait de rien, crut, en voyant la pâleur de son visage et l'égarement de ses yeux, que l'heure de ses couches allait arriver; elle la questionna et lui demanda si elle souffrait beaucoup des douleurs de l'enfantement. « Oh! non, lui répondit-elle froidement, je viens de me tirer un coup de fusil pour me tuer; mais comme je n'ai pas réussi, je veux m'en retourner à Davrey, afin de me faire soigner chez mes parents. »

» La sage-femme, que cette déclaration avait trouvée incrédule, chercha pourtant à s'assurer de la vérité; mais bientôt elle recula d'horreur en voyant l'affreuse mutilation de cette fille. Elle fit de suite informer le maire du malheur qui venait d'arriver chez elle, et envoya chercher deux médecins pour donner à cette malheureuse les soins que réclamait sa triste position.

» Les médecins, après avoir examiné et sondé la plaie, jugèrent la mort imminente chez la mère et ne s'occupèrent plus que de sauver l'enfant, si toutefois il en était encore temps. Il fallut, pour cela, avoir recours à l'opération césarienne, qui fut pratiquée avec beaucoup de dextérité; mais on n'a retiré du sein de la mère qu'un petit cadavre sans vie et horriblement déchiré par le coup de fusil. Cette malheureuse fille n'a pas encore cessé de vivre. »

Extérieur.

SUISSE. — Voici de nouveaux détails sur la révolution du Tessin que nous trouvons dans le *Journal de Genève*:

LUGANO, 6 *décembre* 1839. — Le décret infâme pris par le gouvernement contre notre excellent ami le conseiller Ciani avait excité le plus vif mécontentement dans la population du canton; elle éclata en insurrection ouverte le jour où le commissaire de police de Lugano reçut l'ordre de le mettre à exécution, en procédant à l'arrestation de ce brave patriote. Le peuple de Lugano prit les armes, la garnison fut chassée et accompagnée par les huées des femmes et des enfants; on s'empara des frères et des parents des conseillers-d'état, dans le but de les garder comme otages, pour qu'aucun mal ne fût fait aux libéraux qui se trouvaient à Locarno, ville dévouée au parti aristocratico-autrichien. Pour empêcher tout désordre, la garde nationale fut convoquée, et on proclama Luvini, colonel fédéral, président de la municipalité de Lugano. Dans le même jour, tous les districts du sud du canton s'insurgèrent, et les patriotes arrivèrent en masse de Chiasso, de Mendrisio, de Capolago, pour faire cause commune avec l'énergique population de Lugano. Ces événements se passaient le mercredi; jeudi dans la journée arriva la nouvelle que les habitants de Bellinzone s'étaient emparés du château et de l'arsenal, et que la populeuse commune de Magadino était venue les rejoindre. Aussitôt Luvini se met en marche avec 800 citoyens bien armés et bien équipés, arrive à Bellinzone le soir, se joint aux patriotes de cette ville, et dans la nuit même marche sur Locarno, siége du gouvernement. Le gouvernement surpris par une insurrection générale, par la rapidité de la marche des libéraux, ne savait où donner de la tête; au surplus on lui a toujours reproché d'en manquer. Celui-ci s'efforça d'armer et de corrompre quelques centaines de paysans des montagnes voisines; mais rien n'était encore prêt, que la petite armée constitutionnelle entrait à Locarno en culbutant tout ce qui s'opposait à sa marche.

Les conseillers-d'état du parti aristocratique ont pris la fuite; les uns se sont réfugiés à Canobbis dans le Piémont, d'autres sont allés se jeter aux pieds du gouvernement de Milan pour demander une intervention: elle a été refusée, elle le sera pour l'avenir; car, ce que l'Autriche a de mieux à faire, c'est de ne pas se mêler des affaires de notre pays.

Nous avons l'entière conviction que la fédération ne saurait permettre une violation aussi flagrante du territoire et de la liberté helvétiques; au surplus, il n'est pas à craindre que ce que la France n'a pu tenter, l'Autriche puisse l'exécuter.

Nous devons de grands éloges à notre brave colonel Luvini; il a saisi le moment opportun, il a tout prévu, et par la promptitude de ses dispositions il a empêché l'effusion du sang. Depuis plusieurs mois le gouvernement accumulait les illégalités, et Luvini a empêché de la part des libéraux toute tentative téméraire et hasardée; mais lorsque nos députés au petit pied, puisant leurs inspirations dans les bureaux de la police autrichienne, crurent devoir mettre en question même le principe de la nationalité suisse, de la bourgeoisie cantonale, il fallait qu'une éclatante manifestation prouvât à la Suisse entière que le droit, la justice et la liberté ont encore des défenseurs dans notre pays.

Avant l'insurrection il fut convenu que le conseiller Ciani s'éloignerait du canton pour mettre la population dans la nécessité de se soulever non en faveur d'une personne, mais pour la défense des principes; il ne fallait pas agir pour M. Ciani et par M. Ciani, mais pour le peuple et par le peuple. Le gouvernement provisoire a envoyé une députation à M. Ciani pour le reconduire dans son ancien domicile, à Lugano, et le réintégrer dans ses droits et fonctions.

Quelques mesures légales ont déjà été prises par les chefs du parti libéral, dans le but d'empêcher tout désordre et toute vengeance personnelle; ainsi dans la ville il a été ordonné qu'à partir de l'*Ave Maria* toutes les façades des maisons seraient éclairées.

Je ne sais de quelle manière le nouveau gouvernement se constituera; mais il est très-probable que nous allons avoir la contre-partie des événements de Zurich, avec cette différence que le point de départ de la révolution de Zurich a été la force et la violation de la loi fondamentale, et que notre point de départ, à nous, c'est le droit et le respect de ce qu'il y a de plus sacré pour notre patrie, *l'inviolabilité d'un citoyen suisse*.

ESPAGNE. — Cabrera vient d'adresser à une personne de Bayonne une lettre dans laquelle il la prie de faire publier que tous les bruits d'une convention avec l'armée constitutionnelle sont entièrement faux. Le fier partisan repousse comme indigne de son caractère toute transaction, et ne cache pas que le gouvernement français a la plus grande part dans toutes ces négociations.

Le système de temporisation que nous avons si souvent blâmé aurait-il après cela des partisans? et les faits ne viennent-ils pas à mesure confirmer toutes nos paroles? Cabrera ne cédera qu'à la force, et l'on se plaît à croire qu'on l'adoucira par des promesses. La guerre, la guerre, voilà ce qu'il fallait d'abord, comme toujours, et non perdre le temps en vaines paroles.

MADRID, *le 4 décembre*.—Les partis rétrograde et progressiste donnent aujourd'hui toute leur attention à la question électorale; on s'en occupe partout, et chaque comité se prépare à la lutte par des efforts que vous ne sauriez imaginer.

La dernière réunion des partisans du progrès a été extrêmement nombreuse; plus de mille personnes y assistaient: on y voyait toutes les notabilités du parti. Il était nécessaire de montrer à nos adversaires que la capitale de l'Espagne n'est pas inféodée aux théories de liberté dont MM. Alcala Galiano, Isturiz et Martinez de la Rosa se sont déclarés les défenseurs. Ce sont leurs idées qui, deux fois mises en pratique, provoquèrent ces mouvements tumultueux qui placèrent le pays à deux doigts de sa perte. Aujourd'hui que la confiance semble renaître, qu'on a foi dans l'avenir, que la cause constitutionnelle a triomphé sur le terrain le plus ardu de la guerre civile, nos adversaires font de nouvelles tentatives qui peuvent remettre tout en question. L'épreuve que nous avons à traverser sera pénible sans doute, mais le système purement constitutionnel sortira vainqueur.

PORTUGAL.—Les journaux du Portugal annoncent que la ministère est tombé, et qu'il a été remplacé dans le sens rétrograde. On donne ce fait comme une conséquence naturelle de la réorganisation du ministère d'Espagne. D'un seul coup, le système français opère deux revirements dans la politique. Le Portugal serait-il le satellite nécessaire de l'Espagne et obligé de suivre les phases de la nation sa voisine?

Il y avait scission entre le premier ministre et l'ambassadeur d'Angleterre, qui aurait manifesté l'intention de son gouvernement d'occuper quelques établissements portugais de la côte d'Afrique jusqu'à liquidation complète de la dette. Le *Diario del Gobierno*, journal officiel, contient un article violent contre l'Angleterre, dans lequel le ministère tombé menaçait l'Angleterre de prohiber l'importation de la morue par navires anglais. Les Portugais attendent avec impatience l'ouverture des cortès.

Le nouveau cabinet est composé de MM. Bomfin, Fonseca de Magalhaes, Costa Cabral, Pereira Ferraz et le comte de Villareal.

Variétés.

DÉTAILS SUR LA TURQUIE,

Extraits d'un mémoire du docteur Barrachin.

La superficie de la Turquie est en Europe de 20,000 lieues carrées; en Asie, de 66,000: dans ces deux parties du globe, de 86,000. Elle a 8,800,000 habitants en Europe, 8,000,000 en Asie; total, 16,800,000. C'est la moitié de la population de la France, dont le territoire équivaut au tiers du sol de la Turquie. Combien donc faudrait-il que cette dernière eût d'habitants pour que la proportion fût gardée avec la population de la France? 97,000,000, c'est-à-dire 48,000,000 de plus que la France.

En 1726, la France n'avait que 18,000,000 d'habitants; elle en a acquis 15,000,000 dans l'espace d'un siècle. Quelles sont les causes de ce prodigieux accroissement? Les progrès des sciences, des arts, de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, les réformes accomplies en matière d'administration et de gouvernement.

Suivez l'analogie pour le royaume-uni de la Grande-Bretagne, et vous arriverez à constater des résultats à peu près semblables.

Faites en sorte que les mêmes causes agissent en Turquie, et ce pays se placera parmi les premières nations du monde.

M. Barrachin, abordant un autre ordre de considérations, fait ressortir les effets déplorables des altérations incessantes que les monnaies subissent dans l'empire ottoman. Il y a 30 ans, la piastre turque valait 34 sous de France; en 1815, elle descendit à 21 sous; en 1820, elle n'avait plus qu'une valeur de 18 sous; enfin, de nos jours, elle représente à peine 5 sous.

Pour faire face à ses obligations, le divan se voyait à chaque instant obligé d'altérer les monnaies, système funeste, qui doit nécessairement entraîner la perte d'un état où les recettes sont nulles. La piastre étant arrivée à sa dernière période, il faudra recourir au papier-monnaie; mais comment le papier se soutiendrait-il en l'absence de toute garantie immobilière?

45 millions sortent à peu près tous les mois de la Turquie, ce qui fait 540 millions par an, et pour cinq ans, 2 milliards 700 millions. Supposons qu'il s'opère un retour mensuel de 10 millions, chose douteuse dans l'état de détresse où se meurt le commerce ottoman, le déficit mensuel se trouvera réduit à 35 millions. Maintenant, admettant que la Turquie ait 4 milliards de numéraire, — et ce chiffre est évidemment trop élevé, — combien faudra-t-il de temps pour son entier épuisement? Songez d'ailleurs que la Turquie, dans les circonstances actuelles, ne peut entretenir une armée, une flotte, ne peut, en un mot, se garantir d'une invasion, si la guerre se rallume, qu'à la condition de contracter un emprunt.

Mais pourquoi la Turquie emprunterait-elle? Elle prêterait aux autres peuples, si elle était bien administrée, si ses mines étaient exploitées, si elle se livrait au commerce dans le Bosphore, si elle cultivait son admirable sol. N'est-ce pas une honte qu'elle soit aujourd'hui réduite à acheter du blé pour sa consommation? N'est-il pas temps qu'un gouvernement intelligent et actif fasse prospérer les ressources de tout genre que la nature lui a prodiguées?

Depuis la destruction des janissaires, on a levé 800,000 hommes; 60,000 restent sous les drapeaux; les autres sont morts!... On a voulu avoir une armée, et l'on a fait appel à la partie valide de la population, à celle qui pouvait cultiver la terre, et quelle armée a-t-on obtenue? Mal administrée, mal logée, mal équipée, rongée par la vermine, dépourvue d'hôpitaux, d'ambulances, de tout service de santé, il fallait bien qu'elle y perdît la plus grande partie de ses bataillons.

Ajoutez que la peste décime tous les ans les populations turques. Aussi a-t-on prétendu qu'il suffirait de relever les décès et les naissances pour fixer à une époque donnée la fin de ces populations? Etonnez-vous après cela qu'on laisse aujourd'hui sans culture autant de terrain qu'il en faudrait pour nourrir tous les habitants de la France, de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Espagne, du Portugal, de la Suisse, de l'Italie!

Nous l'avons dit, l'influence de Reschid-Pacha, qui avait rapporté des observations et des idées semblables de ses communications avec l'Europe, fit accueillir la plupart des innovations indiquées par M. le docteur Barrachin, secondé avec zèle par un autre de ses compatriotes, M. Cor, membre comme lui du conseil d'utilité publique. D'autres mesures étaient proposées, comme l'établissement d'une poste aux lettres, la constitution d'un domaine public et la mise en rapport de ce domaine, que les conseillers d'Abdul-Medjid ne tarderont vraisemblablement pas à adopter. Peut-être sont-elles en ce moment l'objet de leurs délibérations.

En prenant une part si active à la régénération de la nation turque, MM. Cor et Barrachin ont bien mérité de la France dont l'ascendant moral doit grandir en Turquie en même temps que s'y développeront nos principes. Nous croyons remplir un devoir en appelant sur leurs travaux l'attention du gouvernement.

Si nous avons suivi M. Barrachin dans ses précieux détails de statistique qui précèdent, c'est que nous avions encore un autre but. Nous voulions démontrer que les réformes promulguées naguère sont complètement appropriées à la situation morale et matérielle du pays. C'est la meilleure réponse que l'on puisse faire à tous ceux qui ont exprimé la crainte que le hatti-schériff de Gulhané, demeurant une œuvre morte, ne reçût jamais d'exécution.

BOURSE DE PARIS DU 12 DÉCEMBRE.

Trois pour cent	80 60
Cinq pour cent	112 15
Quatre pour cent	101 50
Rentes de Naples	101 25
Actions de la banque	2975

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE
De Ch. SAVY jeune,
QUAI DES CÉLESTINS, Nº 48.

NOUVELLE PUBLICATION.

PRÉCIS THÉORIQUE ET PRATIQUE
SUR LES MALADIES VÉNÉRIENNES.

Première partie,

Contenant : 1º du virus syphilitique et du principe contagieux de la blennorrhagie, 2º de leurs effets primitifs et constitutionnels, 3º principes généraux du traitement ;

Par P. BAUMÈS, chirurgien en chef de l'hospice de l'Antiquaille de Lyon, membre correspondant de l'Académie royale de Médecine de Paris, etc.

1 vol. in-8º, papier vélin.—Paris et Lyon, 1840.—Prix 6 f. (335)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1440) VENTE, APRÈS DÉCÈS,
D'un fonds considérable de droguerie, d'un joli mobilier et d'un trousseau à l'usage d'homme, rue Confort, 17.

Le mardi dix-sept décembre mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé au domicile sus-indiqué, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant, d'une très-grande quantité de marchandises composant un fonds de droguerie, d'un mobilier consistant en tables, secrétaire, pendule, glace, poêle en faïence, etc., et d'un trousseau à l'usage d'homme.

Ladite vente sera faite en vertu d'une ordonnance rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon.

(1598) Lundi prochain seize décembre mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place de la Pyramide à Vaise, faubourg de Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, armoire, pétrière, commode, lit garni, batterie de cuisine, et deux tombereaux à deux roues avec essieux en fer, etc. DEMARE.

(1441) VENTE AUX ENCHÈRES
D'un mobilier, place Confort à Lyon.

Le mardi dix-sept décembre mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place susindiquée, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères de bois de lit, commode, secrétaire, linge de lit et de table, batterie de cuisine, etc.

Cette vente sera faite en vertu d'une ordonnance rendue par M. le président du tribunal civil.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(6998) A VENDRE. — Une maison avec jardin anglais, située à Mâcon.

Il y a dans le jardin un excellent puits et beaucoup d'arbres à fruits.

S'adresser à Me Pic, notaire à Mâcon.

AVIS
AUX
ENTREPRENEURS DE CONSTRUCTIONS.

A VENDRE, *en totalité ou par parties.*— 1268 mètres de terrain propre à recevoir des bâtiments, situé à Lyon, quartier de Perrache, vis-à vis l'Entrepôt des liquides.

S'adresser à M. Mulsant, dans l'étude de Me Chazal, notaire à Lyon, rue Lafont, nº 4 ; on donnera toute facilité pour le paiement du prix. (1612)

ANNONCES DIVERSES.

(7008) A VENDRE,
Pour cause de changement de domicile.

Un fonds de magasin d'épicerie, papeterie et quincaillerie, bien achalandé, situé à Trévoux (Ain), dans la plus belle position.

On cèdera un bail de onze années de durée.

S'adresser, sur les lieux, à M. Prost, qui en est propriétaire.

(1504) VENTE

D'une grande quantité de très-belles gravures françaises et anglaises en feuilles et encadrées, jeudi 19 décembre et jours suivants, à cinq heures du soir, dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs, port du Temple, nº 42, au 1er.

(7007) A LOUER DE SUITE.

Trois jolies pièces parquetées sur la place des Terreaux.

S'adresser, pour les voir, rue de la Cage, nº 15, au 3e, et, pour traiter, place Louis-le-Grand, hôtel des Ambassadeurs, au 3e, nº 22, avant dix heures du matin.

(8385) A VENDRE. — Piano en acajou à six octaves et demie.

S'adresser, pour le voir, rue de la Préfecture, nº 12, au 3e, la porte à gauche.

(7012) POUR CAUSE DE DÉPART.
A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,
Tout ou partie.

Un mobilier en très-bon état, consistant en lits, commodes, tables, canapé, chaises, fauteuils, vaisselle, etc.

S'adresser au concierge, rue de Condé, nº 7, aux Brotteaux.

(7012 bis) A LOUER.—Un très-joli appartement entièrement décoré et agencé à neuf, composé de sept pièces, situé aux Brotteaux, rue de Condé, nº 7. S'y adresser.

(7011) A VENDRE. — Divers emplacements propres à recevoir des constructions, situés clos des Colinettes.

S'adresser, pour en traiter, à MM. Bodin frères et Ce, chez M. Boisot, rue Godefroy, nº 7, aux Brotteaux.

(7005) A VENDRE *de suite.* — Fonds de bonneterie et mercerie en détail, avec agencements, situé dans un excellent quartier, faisant l'angle d'une rue et d'une place.

S'adresser à M. Villard cadet, négociant, rue Trois-Carreaux.

(6860) VIDANGES DE LYON.

La compagnie VOYANT donne avis à MM. les propriétaires de Lyon qui voudraient faire vider leurs sacs immédiatement, qu'ils n'ont qu'à s'adresser à leur bureau, quai Monsieur, nº 120, à l'entresol, où ils pourront traiter de gré à gré.

La compagnie se charge de toutes amendes et réclamations de la police.

(7001) On demande des jeunes gens d'une tenue soignée, pour exploiter une branche d'industrie dans la ville et les départements.

S'adresser rue Saint-Dominique, nº 1, au 2e, le matin de huit à dix heures et le soir de trois à quatre heures.

AVIS IMPORTANT POUR LES SOIERIES.

Sous presse, pour paraître chez MM. H. Brunet et compagnie, lithographes, rue Sainte-Catherine, 11, et chez M. Baron, libraire, rue Clermont, 11.

Barême pour connaître le prix du mètre des étoffes de soie, ou tout autre tissu, selon leur pliage actuel de 108 *à* 120 *centimètres ;* précédé de la *Conversion du pli en mètre, avec ses fractions les plus usuelles.*

Livret portatif de 36 pages, indispensable à tout fabricant et marchand en gros ou en détail, pour marquer, à nouveau, ses pièces en mètres, et le prix qui s'y rapporte. (7009)

(7006) Le 1er décembre, il a été perdu, depuis le quai des Célestins, la place des Célestins, jusqu'à la rue Saint-Dominique, une bague étincelle, à corps refendu, montée à griffe.

S'adresser au bureau du *Censeur.*

(311) CAISSE D'ESCOMPTE DE VAISE.

Le directeur de la compagnie a l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'ils sont convoqués, quel que soit le nombre d'actions dont ils sont porteurs, à l'assemblée générale qui aura lieu, lundi 16 du courant, à trois heures et demie, dans les comptoirs de M. J. Bontoux et Ce, quai Saint-Clair.

Vaise, le 12 décembre 1839.

MUSIQUE VOCALE.

M. FRAY, compositeur et professeur de vocalise, donne des leçons particulières, et fait des cours dans les pensionnats.

S'adresser place Saint-Nizier, nº 6, au 3e.

ÉTRENNES DU JOUR DE L'AN.

CHEVALIER ET DIZIER,
QUINCAILLIERS,
Place de l'Herberie, nº 2,

Ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de joindre à leur vente de quincaillerie fine un assortiment complet de JOUETS D'ENFANTS. On trouvera donc dès ce jour, dans leur établissement, un magasin au 1er étage consacré exclusivement aux objets propres à être donnés pour étrennes à l'enfance. Ils n'en continuent pas moins à tenir comme par le passé, en choix supérieur, les BRONZES, PLAQUES, PORCELAINES, CRISTAUX, PARFUMERIE FINE, NÉCESSAIRES, OBJETS DE TOILETTE et FUTILITÉS en tout genre. Ils ont particulièrement cette année fait venir de Paris les plus élégantes nouveautés qui puissent être offertes en étrennes. (8387)

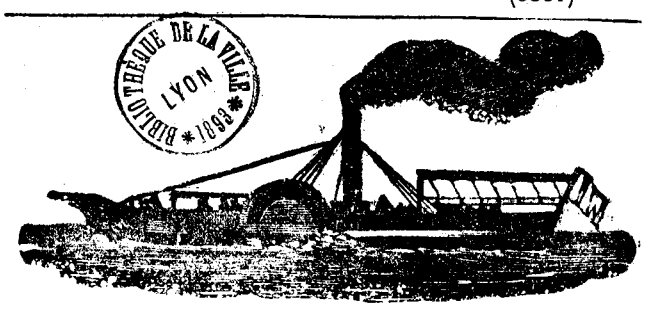

BATEAUX A VAPEUR
DE LYON A CHALON.

Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue,

PARTIRONT TOUS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN,
L'AIGLE les jours IMPAIRS,
Le CYGNE les jours PAIRS. (293)

PATE PECTORALE FORTIFIANTE AU SALEP
DE PERSE.

Inventée et préparée par A. Michel, pharmacien, rue Pêcherie, à Tarare (Rhône).

Supériorité constatée sur les autres pectoraux pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, irritations, maladies du cœur, de poitrine et d'estomac.

Dépôts, à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 30 ; chez M. Ladevèze, buraliste, grande rue Mercière, 56 ; chez M. Vichot, herboriste, rue Poulaillerie, et chez M. Vial, pharmacien à Vaise. (2119)

(7010) A VENDRE.—LA FABRIQUE DE SUCRE de Moresteł (Isère), consistant en un grand corps de bâtiment, deux hangars, cent cinquante ares de terres sur lesquels elle est construite, deux générateurs chacun de la force de vingt chevaux, appareil Roth, machine à vapeur servant de moteur, chaudières, formes et autres ustensiles, le tout en très-bon état et pouvant immédiatement fonctionner.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à MM. Thollon frères, négociants à Lyon, et, sur les lieux, à MM. Bertrand, juge de paix ; Trolliet, notaire ; Billiard, négociant ; Trouillet, propriétaire à Vézeronce, etc.

(6964) A VENDRE OU A LOUER.
UNE FORT BELLE HARPE.

S'adresser chez M. Richame, teinturier en soie, quai des Augustins, nº 79, à Lyon.

(291) COMPAGNIE GÉNÉRALE
DES BATEAUX A VAPEUR
DU RHONE.

A dater du dimanche 6 octobre,
LES DÉPARTS POUR
AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,

Ont lieu, *tous les jours,* à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.

GUÉRISON
DES
Maladies Secrètes,
NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, flueurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute âcreté ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales,
PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRÈS DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalière et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, nº 23, à Lyon.— A Saint-Etienne, chez MM. Chermezon, pharmacien, rue de la Comédie. (2031)

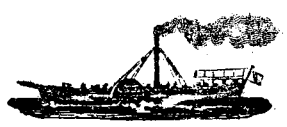

HIRONDELLES.

Les entrepreneurs du service des HIRONDELLES ont l'honneur de prévenir MM. les voyageurs que la grande célérité de leurs bateaux leur permet de fixer les heures de DÉPART de LYON pour CHALON *tous les jours*, à 6 heures 1/2 du matin. (300)

A partir du 15 *décembre.*

SERVICE ACCÉLÉRÉ PAR CHARIOTS
DE LYON A PARIS ET RETOUR,
Partant tous les jours,
FAISANT LE TRAJET EN SEPT JOURS.

A Lyon, chez MM. Gillet et Plasson, port du Temple, 45;
A Paris, chez MM. Langlois ainé et fils, rue des Marais-Saint-Martin, 15. (8373)

DÉPURATIF VÉGÉTAL.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, approuvé par l'Académie royale de Médecine, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, de la goutte et des rhumatismes.— Brochure en 12 pages, indiquant le mode du traitement à suivre.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, nº 31.—Dépositaires: à Vienne, M. Bergeron; à Saint-Etienne, M. Martinet ; à Rive-de-Gier, M. Marthoud ; à Roanne, M. Chervet-Nourisson ; à Châlon, M. Buret ; à Charolles, M. Bert ; à Bourg, M. Béraud. (2114)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.